



République Tunisienne
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS)
Agence Nationale de la Promotion de la Recherche Scientifique
– ANPR –

Projet ARESSE : Termes de Référence (TdRs) pour la sélection d'un(e) Expert (e) chargé(e) de l'élaboration d'une stratégie, d'un plan de communication et d'une charte graphique du projet
Janvier 2024



Projet d'Appui à la Recherche et l'Enseignement Supérieur
pour le Secteur de l'Environnement « ARESSE »
financé par l'Union Européenne



A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'T' and a vertical line.

Table de matières

1. INTRODUCTION	3
2. CONTEXTE GENERAL DE L'ACTION	3
3. OBJECTIFS DE LA MISSION	3
4. RESULTATS ATTENDUS DE LA MISSION	3
5. ACTIVITES	4
6. PROFIL DE L'EXPERT(E).....	4
7. CALENDRIER, DUREE ET LIEU DE LA MISSION	5
8. LIVRABLES	5
9. RAPPORT FINAL SUR LE DEROULEMENT DE LA MISSION	5
10. MODALITE DE DEPOT ET DELAI DE SOUMISSION	5
11. CONTENU DE L'OFFRE	5
12. CRITERES DE SELECTION DES OFFRES.....	6
13. PONDERATION.....	6
14. CLAUSE DE CONFIDENTIALITE	6
15. PROPRIETE INTELLECTUELLE	6
16. VALIDITE DES OFFRES.....	7



1. INTRODUCTION

Le Projet d'Appui à la Recherche et l'Enseignement Supérieur pour le Secteur de l'Environnement - ARESSE sous numéro ENI/2023/443-681, bénéficie d'un financement de l'Union Européenne (UE) et s'inscrit dans le cadre du Programme d'Appui à l'Action Environnementale en Tunisie.

Ce projet a pour principal objectif la promotion de la recherche, de l'innovation verte et du transfert de technologie dans le domaine de l'environnement. Plus spécifiquement, il vise à atteindre les objectifs suivants :

- Objectif Spécifique 1 (OS1) : Un système efficace de formation aux compétences vertes est mis en œuvre.
- Objectif Spécifique 2 (OS2) : Les activités de la recherche sont plus appliquées et mieux orientées vers les besoins socioéconomiques
- Objectif Spécifique 3 (OS3) : Les municipalités et collectivités locales sont appuyées dans leurs mandats de développement notamment dans le domaine de l'environnement.

Le projet ARESSE s'articule autour des trois composantes suivantes :

- C1 : Formation & Employabilité.
- C2 : Recherche appliquée & Culture environnementale.
- C3 : MOBIDOC VERT.

Le projet ARESSE est géré par l'Agence Nationale de Promotion de la Recherche Scientifique (ANPR) représentée par le Responsable National du Projet. Il est assisté dans ses fonctions par le Project Management Office (PMO) du projet.

2. CONTEXTE GENERAL DE L'ACTION

Dans le cadre du projet ARESSE, l'ANPR lance une consultation pour la sélection d'un(e) Expert (e) qui aura pour mission de créer l'identité visuelle du projet et sa déclinaison sur les différents supports de communication.

L'Expert(e) sélectionné(e) aura aussi pour mission la rédaction de la stratégie de communication et l'élaboration du plan de communication qui en découle.

3. OBJECTIFS DE LA MISSION

L'objectif de cette mission est de mobiliser une assistance technique spécialisée en conseil et développement de stratégie de communication afin d'accompagner le projet ARESSE dans sa phase de démarrage, garantissant ainsi une mise en œuvre plus efficace et efficiente des activités de communication.

4. RESULTATS ATTENDUS DE LA MISSION

Les résultats attendus sont les suivants :

- La création d'une identité visuelle du projet,
- La déclinaison de l'identité visuelle sur un nombre de supports de communication,
- L'élaboration d'une stratégie de communication,



- La définition d'un plan de communication approprié.

5. ACTIVITES

Pour atteindre ces résultats, la présente mission nécessite un(e) expert(e) mettant ses compétences et son expertise à disposition du projet en fonction des besoins.

A titre indicatif, l'expert(e) à retenir sera appelé(e) à :

- Développer une identité visuelle propre au projet ARESSE,
- Créer un logo en harmonie avec la thématique et l'esprit du projet,
- Appliquer la charte graphique sur divers supports de communication, notamment :
 - Documents imprimés : bloc-notes, porte-document, page d'entête, carte de visite, flyer, dépliant, plaquette power point,
 - Articles promotionnels : stylo, badge (pour le personnel), drapeau, mini x-banner, tote bag, tee-shirt, oriflamme, roll-up,
 - Digital : bannières pour le site web, bannières de pages sur les réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn, X, Instagram),
 - Audio-visuel : élaboration d'une charte introductive pour les capsules,
 - Autres : tout support jugé pertinent pour authentifier le projet.
- Concevoir une stratégie de communication, en proposant une approche méthodologique ainsi que les canaux appropriés.
- Définir un plan de communication adapté au projet ARESSE et à ses composantes, en précisant les objectifs, le ciblage, les messages, les canaux privilégiés, les actions à entreprendre, les supports recommandés, etc.
- Appuyer l'équipe projet dans la phase de démarrage en termes d'actions de communication.

6. PROFIL DE L'EXPERT(E)

Cette mission nécessite l'intervention d'un(e) expert (e) devant répondre au profil suivant :

- i. Catégorie : Senior
- ii. Diplôme : Diplôme universitaire (Bac + 5 au moins).
- iii. Langue : maîtrise parfaite de la langue française.
- iv. Compétences spécifiques :
 - Une expérience d'au moins 5 ans dans la conception et l'implémentation de stratégies et de plans de communication,
 - Une expérience d'au moins 5 ans dans la création des chartes graphiques,
 - Une expérience dans au moins 2 projets similaires,
 - Une expertise dans la création des logos et des chartes graphiques ainsi que la déclinaison sur divers supports de communication,
 - Une expertise dans la mise en place de stratégies de communication pour des projets de coopération internationale est un atout,
 - Une bonne connaissance des défis liés à la communication dans le contexte des projets de recherche scientifique est un atout.



Note Importante :

Les personnes morales doivent désigner la personne physique chargée de cette mission. Dans ce cas la conformité aux exigences des présents TdRs sera analysée sur la base du CV de la personne physique désignée.

7. CALENDRIER, DUREE ET LIEU DE LA MISSION

La mission démarrera en février 2024.

La mission nécessitera deux mois d'intervention incluant la rédaction de documents, la conception, les modifications, les réunions d'échange et la validation des livrables.

La mission aura lieu essentiellement à Tunis.

8. LIVRABLES

Les livrables de cette mission sont les suivants :

- Une stratégie de communication,
- Un plan de communication comprenant des activités bien définies,
- Une charte graphique, incluant la création d'un logo,
- La déclinaison de la charte graphique sur les supports de communication précédemment mentionnés.

9. RAPPORT FINAL SUR LE DEROULEMENT DE LA MISSION

En plus des livrables demandés, l'expert(e) retenu(e) est appelé(e) à fournir un rapport final dressant le bilan de ses interventions. Ce rapport sera rédigé en langue française, au format « Arial 10 » et à partir du modèle de rapport fourni au démarrage de la mission.

10. MODALITE DE DEPOT ET DELAI DE SOUMISSION

Les dossiers de candidature doivent être déposés au bureau d'ordre de l'ANPR ou envoyés via Rapid-poste avec accusé de réception sous plis fermés et anonyme portant uniquement la mention suivante : « **Projet ARESSE : Sélection d'un(e) Expert (e) pour l'élaboration d'une stratégie, d'un plan de communication et d'une charte graphique du projet** » et ce, au plus tard le **29 Janvier 2024**. Après cette date, tout dossier déposé est jugé non recevable.

Le cachet du bureau d'ordre ou celui de la poste faisant foi, et ce à l'adresse suivante : **Agence Nationale de la Promotion de la Recherche Scientifique, Rue Danton & Chaabane Bhouri N°11, Lafayette – 1002 Tunis, BP 177.**

Toute autre indication manifeste sur le pli fermé entraîne le refus de l'offre.

11. CONTENU DE L'OFFRE

Le contenu de l'offre doit inclure les éléments suivants :

- Le CV du candidat (ou de la personne désignée) conformément au modèle en annexe 1,
- Toute pièce justifiant les informations mentionnées dans le CV, présentée dans un support numérique,
- Un récapitulatif des travaux réalisés, présenté sur un support numérique,



- Une offre financière,

Note Importante :

Pour les personnes morales, il est indispensable de présenter la société conformément au modèle spécifié en annexe 2.

12. CRITERES DE SELECTION DES OFFRES

a- Critères formels

- Délai
- Recevabilité de la demande sous plis fermé
- Documents obligatoires mentionnés dans la section 11.

b- Critères fondamentaux

- Qualifications et compétences du candidat,
- Justificatifs présentés,
- Disponibilité pendant la période du contrat.

13. PONDERATION

Les dossiers qui ont répondu aux critères formels seront évalués en fonction de l'attribution d'une note comme suit :

- 70 points : offre technique (compétences et expériences du candidat)
- 30 points : offre financière

Le total des deux notes sera attribué à chaque candidat et par la suite ces derniers seront classés par ordre de mérite.

14. CLAUSE DE CONFIDENTIALITE

Les experts mobilisés par le projet ARESSE ont l'obligation de tenir confidentiel tout document et toute information qu'ils reçoivent dans le cadre de leur mission auprès du bénéficiaire. Ils ne peuvent, sauf dans la mesure nécessaire pour les besoins de la réalisation de la mission, ni publier ni divulguer les informations reçues sans le consentement de l'ANPR et du projet ARESSE.

15. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les résultats obtenus ou droits sur ces résultats - notamment les droits d'auteur et autres droits de propriété intellectuelle ou industrielle - obtenus au cours de l'exécution de la mission sont la propriété exclusive de l'Agence Nationale de la Promotion de la Recherche scientifique, qui peut les utiliser, les publier, les attribuer ou les transférer comme il l'entend, sans restriction géographique ou d'une autre nature, sauf dans les cas où il existe déjà des droits de propriété intellectuelle ou industrielle.



16. VALIDITE DES OFFRES

La validité des offres proposées par les soumissionnaires est de quarante-cinq (45) jours à compter du lendemain de la date limite de réception des offres.

Directeur Général de l'ANPR
Pr. Chedly ABDELLY

